

RESOLUTIONS ADOPTEES

AXIS TRESORERIE SICAV

*Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 67, AVENUE MOHAMED V, 1002 TUNIS
Matricule fiscal : 842067/D/A/M/000*

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 mai 2008

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO ratifie le mode de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement sans restriction ni réserve, les nullités qui pourraient être tirées du non respect des délais et du mode de convocation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les dits rapports dans leur intégralité, ainsi que les états financiers dudit exercice et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion relative au dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2007 qui s'élèvent globalement à 1 182 886 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de 4,239 dinars par action et ceci à compter du 27 mai 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de cette réunion pour accomplir les formalités de publication partout où besoin sera.